

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 11 juin de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 05/06/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Votants : 22

ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, AUDURIER Philippe, CADIC François, CARADEC Henri, DARCHEN Françoise, GRIJOL Christian, GUET François, HERNANDEZ Marie-Thérèse, KERVAREC Ronan, LANNOU Marie-Raphaëlle, LE FLOCH Erwan, MANNEVEAU Julie, PENCALET Françoise, PETITDEMANGE Sarah, QUERE Hélène, RAHER Marc, SAVINA Henri, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, TILLIER Dominique, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : PHILIPPE François, pouvoirs à François CADIC  
BALANNEC Michel, pouvoirs à Henri CARADEC  
PAUL Philippe, pouvoirs à Françoise DARCHEN

Excusées: Marie-Raphaëlle LANNOU, CHANTREAU Katell.

Participaient aux débats : Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Gaby LE GUELLEC, Florence CROM.

Secrétaire de séance : TUPIN Hugues

**Délibération N° DE 31-2020**

**Objet : ADIL du Finistère – Subvention 2020**

**Rapporteur : Marc RAHER**

L'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) du Finistère est un partenaire majeur de Douarnenez Communauté dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat communautaire depuis de nombreuses années.

Ainsi, l'ADIL 29 accompagne Douarnenez Communauté à travers notamment : l'information des usagers du territoire par le biais de permanences hebdomadaires assurées par un conseiller juriste ; le partenariat renforcé dans le cadre de la mise en œuvre du Prêt à Taux Zéro communautaire ; la mise à disposition de documentation destinée à la population (...).

Une subvention annuelle est allouée par Douarnenez Communauté à l'ADIL 29. Le montant de la participation de Douarnenez Communauté sollicité par l'ADIL au titre de 2020 est de 6 060 €.

**Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Développement du 13 mai 2020,**

**Vu l'avis du bureau communautaire du 18 mai 2020,**

**Il est proposé :**

- de valider la subvention allouée à l'ADIL 29 au titre de 2020 d'un montant de 6 060 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 11 juin 2020**

**Le Président,  
Erwan LE FLOCH**

